

Rapport du président

Bilan de l'exercice 2003-2004

présenté aux membres du
Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV)
lors de la 13^e assemblée générale annuelle,
tenue le 28 mai 2004, au Centre Saint-Pierre,
1212, rue Panet à Montréal.

PAR
PIERRE TESSIER,
ARTISTE ET
PRÉSIDENT DU RAAV

Chères/chers membres,

Le rapport du président se doit de faire, en substance, le bilan des activités de l'association tout en jetant un regard critique sur l'année écoulée. Il est toujours de mise, pour bien mettre en perspective un tel bilan, de se rappeler les mandats qui nous sont conférés par la loi S-32.01 sur notre statut professionnel. Ces mandats consistent essentiellement à promouvoir nos intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels ainsi que la réalisation de conditions favorables à la création et à la diffusion des œuvres. Dans cette perspective et pour comprendre et analyser l'ensemble des activités du RAAV, il nous faut bien identifier les enjeux, saisir les actions et stratégies à développer, élaborer les moyens pour y parvenir et... apprécier les résultats. C'était le guide que le CA et la direction s'étaient donné en début d'année. Vous le savez déjà, mais nous devons le redire, la tâche est énorme. Les

dossiers sont multiples, tous importants, difficiles à hiérarchiser tellement les enjeux sont incontournables. Nos ressources humaines et financières pour rencontrer de tels mandats sont restreintes. Il est toujours possible d'étirer la capacité de travail des ressources humaines (à grand risque, il va sans dire !), mais il n'en est pas de même pour les ressources financières. Lors de la rencontre du mois d'août dernier, rencontre où le conseil d'administration a accordé priorité et établi un plan d'action pour l'année, ont été adoptés cinq axes de développement issus du plan d'action voté à l'AGA 2003 :

- redressement financier
- ressources humaines et restructuration de l'organisme
- positionnement / représentation de l'organisme
- services aux membres
- développement de la Sodart.

C'est sous l'angle de ce plan d'action que je vous propose d'aborder ce bilan annuel.

DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

Lors de la dernière assemblée générale, le conseil d'administration en place avait proposé un concept de *Plan d'action* pour guider les actions et responsabilités de l'organisme. Le développement de la structure organisationnelle était au cœur même de ce plan. D'ailleurs, cette même préoccupation était apparue de façon récurrente durant les dernières années. La raison est simple et évidente : l'organisme a été en **croissance constante**, le « membership » actuel approche les 1 500 membres, les besoins de services aux membres, les besoins en information et formation sont de plus en plus nombreux, les dossiers politiques et stratégiques se multiplient eux aussi sans cesse. Et d'autant les actions et les positions du RAAV atteignent leur but, d'autant la somme de travail et d'implication qui nous incombe augmente. Parallèlement à ce fait, le soutien

financier que nous recevons n'est pas, et n'a jamais été, à la hauteur de nos devoirs et responsabilités. C'est, bien sûr, une situation que nous tentons fortement de corriger.

Cette année, un redressement financier majeur s'imposait. Avec un déficit de plus de 60 000 \$ pour l'année 2002-2003, il nous fallait de toute urgence apporter les correctifs nécessaires pour redresser la situation, pour nous doter d'un système financier et comptable fiable et rigoureux et pour finalement regagner la confiance de nos subventionneurs. C'est avec succès que nous avons réussi ce redressement. Le bilan financier en témoigne. Mais ce redressement a été difficile à bien des égards. Il a fallu jeter un regard réaliste et critique sur l'ensemble de nos opérations et, par conséquent, de nos actions. C'est ainsi que deux postes ont été coupés, soit la direction des affaires juridiques et le poste à l'accueil. Après avoir analysé tous les besoins à combler et les devoirs à rencontrer, nous avons encore dû couper de 10 % tous les salaires et rémunérations de nature semblable pour les six derniers mois de l'année financière. Nous avons fait tout ce qui était possible pour nous doter d'assises financières fiables. Nous nous attendons à ce que le prochain soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec soit plus adapté à nos besoins et réponde mieux à nos demandes. Le travail de représentation et de positionnement qui a été fait nous permet de le penser. D'autre part, l'augmentation de la cotisation de 20 \$ par membre, portée à 75 \$, décision tou-

jours délicate à prendre, nous a permis de nous assurer d'un montage financier couvrant tout au moins les besoins fonctionnels de notre organisme dans le cadre d'un budget équilibré. Ces mesures nous ont permis d'arriver à un bilan financier annuel qui affiche un surplus de près de 7 000 \$, surplus transféré à la résorption de la dette accumulée. Il reste donc une dette (actif net) d'environ 21 000 \$ à résorber au cours des prochaines années.

La restructuration du bureau était aussi une préoccupation récurrente. Le redressement financier nous a obligés à revoir toute la structure organisationnelle. Nous avons pu bénéficier, grâce à des programmes particuliers du Conseil des Arts du Canada et d'Emploi-Québec, du support et soutien d'un consultant, en la personne de M. Pierre Lapointe, qui a accompagné la direction générale à ce chapitre. La situation financière, dans le travail d'analyse, de redressement et de création de nouveaux outils, a accaparé la majeure partie du temps alloué à ce soutien. Le travail a été rigoureux et bien fait. Un survol de l'ensemble des tâches reliées aux besoins de fonctionnement a aussi été fait. Nous avons l'intention de poursuivre de la même manière, soit en utilisant encore des services professionnels de consultation et de soutien pour nous guider dans cette restructuration à compléter. Après tant d'années où ce besoin a été identifié, il est presque inutile de dire que ce point sera présenté comme une **priorité absolue** dans les prochaines actions administratives du RAAV.

POSITIONNEMENT / REPRÉSENTATION DE L'ORGANISME

1. RÉVISION DE LA LOI QUÉBÉCOISE SUR LE STATUT DE L'ARTISTE (S-32.01)

Une loi se doit d'être révisée tous les cinq ans afin de voir si elle rencontre toujours les objectifs qui ont présidé à son adoption. Tout le milieu s'est concerté pour faire cet exercice et tous s'accordent sur les points suivants. L'adoption des lois, la S-32.1¹ pour les arts de la scène et la S-32.01² pour les créateurs, a eu une action bénéfique en ce sens qu'elle a aidé le milieu artistique à se doter d'instances et d'organisations représentatives. N'oublions pas que le RAAV, dans sa structure juridique et administrative, est issu de cette loi adoptée en 1988. Cependant, tous s'accordent à dire que la Loi S-32.01, notre loi, même après 15 années d'existence, n'a pas eu la portée attendue. Mis à part cet effet structurant, elle est en soi inefficace, la preuve étant que nous sommes en effet loin de toute entente collective. Le fait de rappeler le dossier ARTimage suffit à illustrer la mauvaise foi de certains diffuseurs. Nous sommes loin de l'objectif de la Loi. Les diffuseurs, malgré le fait que l'ensemble de leur montage financier provient de fonds publics, ne désirent pas avoir d'ententes collectives négociées avec les organismes qui représentent les créateurs.

Il faut aussi comprendre que cette révision doit se faire avec l'ensemble des créateurs, soit tous ceux qui sont en devoir et responsabilité face à cette Loi. C'est donc avec les partenaires

(1)

S-32.1

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., chapitre S-32.1)

(2)

S-32.01

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., chapitre S-32.01)

N° 101

AUTOMNE 2004
REGROUPEMENT
DES ARTISTES
EN ARTS VISUELS
DU QUÉBEC

RAPPORT DU PRÉSIDENT (SUITE)

du DAMI© (Droit d'auteur, multimédia, Internet Copyright) que s'est déroulé le travail de révision et qu'ont été élaborées les recommandations acheminées au ministère de la Culture et des Communications (MCC). En essence, les revendications des tenants de la S-32.01 sont simples : donner du « mordant » à la Loi en obligeant les diffuseurs à conclure des ententes collectives, à l'image de la S-32.1. À l'automne 2003, nos partenaires ainsi que les fonctionnaires du ministère dans ce dossier étaient tous d'accord sur le sens et la formulation à donner à cette révision. Or, au printemps dernier, changement de cap du ministère... Prétextant que les accords entre diffuseurs et créateurs (S-32.01) étaient des relations d'affaires et non des relations de travail (S-32.1), la Loi ne pouvait pas créer d'obligation d'ententes collectives avec des conditions minimales associées. Le ministère, croyant faire progresser cette loi, optait pour créer un mécanisme menant à l'adoption d'ententes collectives sur les clauses minimales à inclure dans des contrats obligatoires. Quelques rencontres entre notre milieu et le ministère n'ont pas réussi, malgré des échanges juridiques et politiques, à réajuster nos points de vue.

Nous gardons, il est évident, une position ferme, celle que nous avons toujours maintenue : une obligation à négocier des ententes collectives fixant les clauses et conditions financières minimales. Nous pensons qu'il vaudrait mieux un report des

modifications de cette loi à un peu plus tard, le temps d'explorer avec le ministère les raisons et motivations de l'écart fondamental et inexplicable entre le milieu des créateurs et un gouvernement qui a mis justement le créateur et ses conditions de pratique au cœur de son programme électoral. À l'heure actuelle, ce dossier est ouvert et nous suivons attentivement son évolution.

2. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Nous savons que le gouvernement libéral avec Mme Line Beauchamp comme ministre de la Culture et des Communications avait un programme fortement inspiré par les revendications de notre milieu ; Mme Beauchamp ayant d'ailleurs suivi de près toute l'évolution de nos travaux de représentation quand elle était à l'opposition. Ayant placé le créateur et ses conditions de pratique au centre de son programme, il y avait tout lieu d'en attendre des actions intéressantes... Il faut croire que c'est en réponse directe aux pressions exercées par le Mouvement des arts et des lettres (M.A.L.) pour un meilleur soutien aux conditions de vie et pratique que le ministère a publié deux études et convoqué deux rencontres le printemps dernier avec le milieu des créateurs et des diffuseurs.

En effet, grâce aux données provenant du ministère du Revenu sur les revenus des artistes, le MCC a produit une première étude : *Pour mieux vivre de l'art*, portrait socioécono-

mique des artistes. Cette étude donne le portrait économique du revenu des artistes comme citoyens, toutes sources de revenus confondues, incluant une mise en garde à la dernière page du texte d'introduction, qui dit : « Une mise en garde s'impose : il est **impossible de distinguer dans les revenus déclarés** ceux qui sont attribuables à l'exercice d'un art ».

La réception de cette étude a créé quelques malaises. L'ensemble du milieu a questionné le fait de rendre publiques des statistiques qui ne donnent en rien la valeur reliée aux activités de création, ce qui était le but même de l'exercice !

Ensuite, et en suivi à une première rencontre, le ministère nous a présenté : *Pour mieux vivre de l'art*, cahier de propositions. Essentiellement, il présentait un ensemble de propositions qui visaient l'« amélioration des conditions socioéconomiques des artistes », soit l'amorce, entre autres, d'un filet de sécurité sociale par la présentation de mesures sociales et fiscales comme pistes d'action. Bien entendu, nous avons été très attentifs à ces propositions et nous allons suivre de près l'évolution de ce dossier en accompagnant le MCC dans l'étude et l'exploration de ces différentes pistes d'action possibles. Nous avons cependant, et fortement, soulevé deux points :

- nous aurons besoin de soutien financier pour accompagner les travaux de recherche et de mise en place de mesures sociales ;
- nous pourrions beaucoup plus

RAPPORT DU PRÉSIDENT (SUITE)

facilement instaurer un filet de sécurité sociale si nous avons un cadre légal d'ententes collectives avec les diffuseurs.

Vous pouvez trouver ces deux publications dans le site Internet du MCC. Ce dossier est un excellent exemple du travail et des exigences qui incombent au RAAV et qui peuvent prendre des dimensions énormes si de véritables négociations s'amorcent. Il est évident que nous sommes prêts, politiquement et stratégiquement. Mais nos ressources humaines et surtout financières sont très limitées. Ce message a été clairement lancé et il sera répété. Ce dossier est en effet appelé à prendre une importance croissante dans les mois qui viennent.

3. CARFAC / NÉGOCIATIONS AVEC LE MUSÉE DES BEAUX- ARTS DU CANADA

Le RAAV, à cause de la nature même de son affiliation à CARFAC, est présent dans toutes ses instances administratives. Nous sommes donc à même de suivre l'ensemble des dossiers qui touchent les créateurs visuels, soit au sein de l'organisme national canadien, soit comme propre organisme national québécois !

Évidemment, c'est notre devoir et notre rôle de positionner et d'exprimer par et à l'intérieur de cet organisme nos revendications. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous avons fait évoluer le questionnement et le positionnement stratégique de nos sociétés de gestion de droits respectives. Cet aspect est développé plus largement au

point « Sodart ». La politique étant ce qu'elle est, le Conseil des Arts du Canada a choisi comme interlocuteur privilégié l'organisme national, soit CARFAC, quand il s'agit de consultations avec le milieu des créateurs, tout comme le CALQ l'a fait avec nous sur le plan québécois. Notre présence au sein du CA, du CE et de CARCC (société de gestion) nous permet donc de participer et d'intervenir pour l'ensemble des créateurs québécois quand le sujet, le thème ou le positionnement s'avèrent pertinents.

Il en est autrement, à cause de nos droits et devoirs légaux respectifs, des négociations que nous avons entreprises avec le Musée des beaux-arts du Canada l'automne dernier. Notre statut légal nous donne le droit de négocier toute entente collective pour les créateurs québécois avec l'institution nationale. Au moment de l'assemblée générale, notre équipe de négociation est composée de moi-même en tant que président du RAAV, de notre directrice générale, Mme Annie Molin Vasseur, et du président de la Sodart, M. Jean-Noël Bilodeau. CARFAC a, lui aussi, une équipe composée de trois personnes. Lors de la première rencontre, nous avons présenté les points que nous voulions apporter durant ces négociations et demandé des éclaircissements sur la structure de représentation du Musée des beaux-arts du Canada. Sans pour autant parler de volte-face, le musée nous a demandé, peu avant la deuxième rencontre prévue en février, un

délai pour étudier la possibilité de regrouper différents diffuseurs nationaux au sein de ces négociations, ce qui, en soi, est une bonne nouvelle. Nous devons cependant surveiller ce dossier et nous assurer que cette démarche ne produira pas des délais qui retarderaient indûment la négociation. Ce délai nous permet cependant de mieux préparer notre « cahier de négociations ». Nous prévoyons reprendre officiellement ces rencontres en septembre et il est évident que nous nous attendons à ce que cette ronde de négociations ne tourne pas en « rond » et qu'elle aboutisse rapidement, normalement, à l'intérieur d'une année environ. De telles négociations vont exiger nombre de rencontres préparatoires, des avis techniques et juridiques, des frais de déplacement et de séjour, etc. Tous ces frais ont été expliqués et inclus dans notre demande de subvention au CALQ. Ils devront aussi être portés à l'attention de CARFAC. Notre entente de quatre ans avec cet organisme se termine cet été. Il sera dès lors pertinent de mettre en évidence cette nouvelle réalité financière lors du renouvellement de l'entente. Et peut-être devons-nous aussi explorer la nature même de notre affiliation pour nous ajuster réellement à nos besoins respectifs en ayant comme objectif de renforcer et de rendre plus efficaces nos positions et actions respectives.

RAPPORT DU PRÉSIDENT (SUITE)

4. M.A.L.

ET MOBILISATION DU RAAV

Le Mouvement pour les arts et les lettres (M.A.L.) a, de nouveau cette année, exercé une forte pression politique pour obtenir un financement conséquent de la culture et qui a porté fruit. Objectif particulier cette année : le financement du ministère que nous avons dû promouvoir et soutenir auprès du gouvernement lui-même ! Je tiens à souligner, et à remercier en même temps, la vigilance et la mobilisation des artistes du RAAV (plus de 30 % des envois par courriel sont venus de notre groupe), qui ont été très nombreux à participer par l'envoi aux ministres concernés de lettres d'appui à nos revendications.

En tout début d'année, nous avons souligné à nos partenaires au M.A.L. que nous appuierions d'abord et toujours les actions qui auraient un réel impact sur les conditions socioéconomiques des artistes, dans l'esprit de nos premières revendications. De plus, il est bien évident que nous avons toujours été très solidaires de toute action de revendication pour augmenter les budgets du CALQ les années précédentes et celui du ministère de la Culture et des Communications cette année, parce que ces institutions ont des effets structurants sur l'ensemble de notre profession. C'est évident et incontestable. Mais un fait demeure : toutes ces actions n'ont pas eu les effets escomptés, si on considère les gains acquis, sur nos conditions de vie et de pratique. Nous

devons le dire, les effets ont été perceptibles auprès des diffuseurs mais beaucoup moins chez les créateurs.

Le M.A.L. est un groupe de concertation et de mobilisation *ad hoc*. Sa structure et son mode de fonctionnement sont sans cesse remis en question selon la nature et l'urgence des enjeux. Nous voulons poser des questions à nos partenaires du M.A.L. Est-ce que les enjeux ne dépassent pas maintenant les cadres des huit organismes initiateurs ? Devons-nous garder ce même cadre ? Quels sont les axes de priorité que nous devons promouvoir ? Comment et à quel niveau financer ce groupe de pression ?

Le M.A.L. est lui aussi à l'heure des bilans. L'exercice se fera bientôt et nous devrions pouvoir vous informer des positions et des actions que nous voudrions entreprendre dans les mois à venir.

5. AUTRES DOSSIERS DE REPRÉSENTATION

Nous venons de vous faire part des grands dossiers de représentation où le RAAV tient son rôle de porte-parole, de promoteur ou de défenseur, selon les intérêts en jeu. Nous sommes aussi sur beaucoup d'autres dossiers ou tables de concertation. Il est utile de souligner les plus importantes, ne serait-ce que pour prendre conscience de l'ensemble de la tâche que nous assumons et de la somme totale de travail qui nous incombe. Voici l'énumération de ces tables où nous sommes le plus actif :

- CQRHC : le Conseil québécois des ressources humaines en culture ; nous siégeons au conseil d'administration.

- CRHSC : le Conseil des ressources humaines du secteur culturel, volet canadien du CQRHC ; nous sommes membre et suivons les activités.

- DAMI© : Droit d'auteur, multimédia, Internet Copyright : nous faisons partie depuis le début de cette table de concertation qui travaille notamment cette année à la révision de la loi sur le statut de l'artiste.

- Diversité culturelle : l'Alliance pour la diversité culturelle ; nous siégeons au conseil d'administration.

- Culture Montréal : nous suivons attentivement l'évolution de cet organisme. Nous aurions fortement besoin que des artistes visuels montréalais se mobilisent et suivent encore de plus près ce dossier. L'enjeu immédiat est le développement d'une politique culturelle montréalaise. Le problème de fusion et défusion de la ville retarde ce processus.

- L'Alliance pour les droits des créateurs : nous suivons les activités de ce regroupement pan-canadien.

De façon particulière cette année, nous avons travaillé à établir et garder des liens plus étroits avec les organismes ou institutions qui sont au cœur de nos actions, soit le CALQ et le MCC. Plusieurs rencontres se sont tenues dans un cadre moins formel où nous avons pu exprimer d'autant plus fort notre position, notre analyse ou

RAPPORT DU PRÉSIDENT (SUITE)

nos revendications. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que le RAAV remplisse avec diligence et efficacité son mandat premier de porte-parole officiel des artistes en arts visuels du Québec.

SERVICES AUX MEMBRES

1. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

Le conseil d'administration s'est fixé pour objectif de donner une information plus complète et dynamique à ses membres. Un comité restreint s'est penché sur cet objectif et a fait dans un premier temps l'analyse des outils disponibles et des ressources humaines et financières. Après avoir pris en considération les besoins actuels, l'évolution de l'organisme, les nouveaux supports et les moyens disponibles, nous avons décidé de faire des changements importants et de développer une nouvelle stratégie de communication.

Le *Bloc-notes*, malgré ses modestes moyens, a offert depuis le début un contenu à la fois unique et substantiel et est devenu une référence par la pertinence et la richesse des informations qu'il contient. Mais depuis déjà dix ans maintenant, il a traité la plupart des grands dossiers ou sujets reliés à notre pratique professionnelle. Nous pensons qu'il est temps de passer à une autre étape, d'autant plus qu'il y a maintenant des supports de communication plus diversifiés et complémentaires. Le *Bloc-notes* continuera donc de jouer le rôle de porte-parole du

conseil d'administration. Publié deux fois par année, toujours sur support papier et envoyé à tous les membres, il sera l'organe officiel des informations relatives aux assemblées annuelles et aux grands bilans de l'association.

D'autre part, un *Bulletin électronique* du RAAV, réservé exclusivement aux membres, sera publié mensuellement. L'objectif de cette publication sera d'être à la fois un lien efficace entre les membres et l'organisme et un outil d'information toujours à jour sur les dossiers en cours et les actualités en arts visuels. C'était un objectif exprimé par l'assemblée générale de l'année dernière, mais c'était depuis longtemps un axe de développement privilégié par de précédents CA.

2. SITE INTERNET

Le site Internet est le portail d'entrée du RAAV. Nous avons procédé à une refonte complète de notre site. Nous avons maintenant un nouvel outil dont quelques fonctions restent encore à activer. Si vous avez suivi ou essayé de suivre la mise en place du nouveau site, vous avez pu constater que le processus a été long et difficile. Entrer dans les détails de ces difficultés déborde sans doute de ce rapport, mais nous gardons pour priorité absolue de mettre à jour, et le plus rapidement possible, un nouvel outil efficace et à notre image. Ce site sera mis à jour sur une base régulière. On y trouvera donc l'ensemble des informations concernant l'organisme, le *Répertoire des mem-*

bres, des liens et hyperliens, différents documents téléchargeables, etc. Le nouveau *Répertoire des membres* sera enfin bientôt disponible sur notre site Internet et pourra être consulté par le grand public.

3. PUBLICATION

Le RAAV a, d'une façon ou d'une autre, toujours entretenu une volonté de publication. Nous avons, avec les années, publié des outils utiles et pertinents autant pour nos membres que pour les diffuseurs ou autres utilisateurs. Nous sommes rendus à développer une stratégie plus globale pour nos publications. D'abord, ces publications devront être gérées indépendamment des bulletins aux membres. Leurs coûts de production et de rédaction devront aussi faire partie d'une stratégie financière particulière. Nous avons procédé cet après-midi au pré-lancement des Actes du colloque 2002, intitulés *Entre mythes et réalités : un espace prismatique*. Nous voulons que les prochaines publications suivent un modèle de conception et de financement semblable.

Et les sujets ne manquent pas. Ainsi, il serait peut-être utile de réactualiser et de publier des dépliants provenant des grands thèmes abordés par le *Bloc-notes* comme la fiscalité ou les droits d'auteur. Mais peu importe le sujet ou thème, il faut que ces publications aient une gestion autonome et qu'elles demeurent une réponse adéquate à nos besoins.

RAPPORT DU PRÉSIDENT (SUITE)

4. FORMATION

Dans le dossier formation, le RAAV est rendu à une étape décisive. Nous vous rappelons que ce projet est financé par le CQRHC (Conseil québécois des ressources humaines en culture) et Emploi-Québec et qu'il faisait partie d'un projet pilote mené conjointement avec le RCAAQ (Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec). Le comité de formation, avec l'appui d'une consultante, est à élaborer une politique particulière et spécifique aux arts visuels. C'est une étape cruciale dans le développement de ce dossier. S'inscrivant dans une démarche de formation continue, nous pensons que cette politique doit, entre autres, prendre en compte l'évolution de la discipline. L'idée de développer un *Dictionnaire des compétences* propre à notre pratique nous semble être un moyen utile et efficace pour en cerner les exigences. Celui-ci deviendrait alors un outil complémentaire pour établir nos besoins en formation.

DÉVELOPPEMENT DE LA SODART

Les derniers mois ont été actifs autour du dossier Sodart. Pour le RAAV, la Sodart revêt une importance stratégique majeure. Deux objectifs parallèles présidaient à sa création. Un premier objectif était d'offrir aux artistes québécois en arts visuels une société de perception de droits d'auteur, dont ils auraient le contrôle. Le rôle de vigilance de

cette société est essentiel quant à l'application au quotidien des droits du créateur en arts visuels. Le second, tout aussi important, était de créer un levier financier, géré par les artistes visuels, pour améliorer bien sûr les conditions socioéconomiques des artistes professionnels, mais aussi pour doter notre milieu d'un outil capable de donner accès à la gestion d'un filet de sécurité sociale.

Mais il est utile de se le rappeler, elle n'est pas la seule dans le décor... Une autre société, la SODRAC, la société de gestion des droits des auteurs et compositeurs de musique, a investi depuis quelques années le territoire des arts visuels et soumet notre société à une concurrence dont nous sommes malheureusement victimes. Depuis longtemps, et encore en octobre dernier, le ministère de la Culture nous annonçait ne plus vouloir subventionner le fonctionnement de la Sodart, prétextant que d'autres sociétés se sentaient lésées par un tel financement. Ces discussions invariablement laissent entendre que les deux sociétés concurrentielles se nuisent et parviennent difficilement à faire leurs frais. La Sodart a reçu en novembre dernier du MCC une offre de soutien de 30 000 \$ accompagnée d'une offre de services afin de réaliser une étude de marché (reliée à nos activités de gestion de droits d'auteur) d'un coût estimé à 10 000 \$. Après des mois de pressions, la Sodart a finalement reçu la subvention de 30 000 \$ en mai

2004, amputée des 10 000 \$ de l'étude, pour une année financière terminée depuis déjà plus d'un mois...

Afin de progresser, la Sodart doit absolument accéder à un processus qui l'amènera à brève échéance vers une autonomie financière et conséquemment administrative. C'était notre plan d'action en début d'année et notre axe de travail. C'est donc avec cette vision que l'organisme s'est donné une identité nouvelle. Désormais, ses adhérents sont considérés comme des membres à part entière de leur société de gestion. Au cours des prochains mois, tous les adhérents recevront en ce sens les nouveaux règlements qui définiront leur statut de membre et qui leur permettront de décider, en assemblée générale, de leur avenir et d'élire leurs dirigeants. D'autre part, le soutien financier ne se fera plus à l'intérieur du budget du RAAV comme précédemment, la Sodart étant jusqu'alors considérée comme un de nos « projets ». Elle sera subventionnée par le CALQ comme organisme de services sur le plan national. Dans cette foulée et toujours dans une perspective de positionnement et de développement, des négociations sont en cours depuis quelques semaines avec la société sœur de gestion des droits d'auteur en arts visuels du Canada, CARCC, mise sur pied par CARFAC, au conseil d'administration de laquelle siègent déjà nos représentants. Ces négociations, qui reflètent les volontés des deux organismes représentatifs

RAPPORT DU PRÉSIDENT (SUITE)

des artistes visuels, ont été engagées pour fusionner les services et la structure politique des deux sociétés, ce qui aura pour conséquence de faire de cette société fusionnée la plus importante société de gestion de droits d'auteur en arts visuels du Canada. Ceci nous permettra aussi de mieux nous positionner afin d'obtenir la licence étendue pour les droits d'auteur des artistes visuels tant au Canada qu'au Québec.

Les deux sociétés fusionnées sont déterminées à utiliser tout le développement technologique nécessaire pour mieux percevoir les droits d'auteur dans tous les nouveaux champs (Internet, vidéos par câble, etc.) où l'expansion des réseaux n'est pas synonyme de respect des droits d'auteur... La Sodart a approché Patrimoine canadien pour collaborer à cette expansion.

Avec une telle fusion, des ajustements devraient également permettre à un nouveau conseil d'administration de refléter la présence paritaire des artistes québécois, membres du RAAV, et des artistes canadiens, membres de CARFAC. À cet égard, la Sodart prévoit tenir une première assemblée générale avec ses « membres » d'ici le printemps prochain, selon l'évolution des négociations avec CARCC. Il est peut-être bon de souligner que nous demeurerons ouverts à une éventuelle participation des artistes visuels aujourd'hui adhérents à la SODRAC. Mais nous soutiendrons toujours que l'avenir de la gestion des droits d'auteur en

arts visuels doit demeurer entre les mains des artistes visuels.

CONCLUSION

Au nom du conseil d'administration, et au nom de cette assemblée générale, si vous me le permettez, j'aimerais souligner le travail de l'équipe du bureau du RAAV qui doit effectuer avec professionnalisme et efficacité un ensemble de tâches aussi diverses qu'exigeantes et les en remercier. Le redressement financier et la restructuration de nos ressources humaines ont été des facteurs qui n'ont pas allégé leurs tâches, il va sans dire. Je les remercie pour leur compréhension, leur dévouement et leur implication. Nous nous devons d'asseoir le RAAV sur des bases financières solides du moins fiables et réalistes. C'est ce que nous avons fait. Encore bravo à l'équipe ! Nous avons entrepris la restructuration de nos ressources humaines. Nous allons, elle aussi, la réussir...

Je tiens aussi à remercier personnellement cette équipe du RAAV. Je les côtoie très régulièrement et je suis bien placé pour apprécier leur ténacité et leur fidélité et en témoigner. C'est dans le même esprit que je veux souligner le travail des administrateurs et les en remercier. Certains d'entre eux ont pu donner de leur temps, de leur expertise et de leur savoir-faire pour prendre et porter des dossiers bien au-delà des devoirs normaux d'un administrateur. Merci au nom de tous.

Nous avons dû mettre en veilleuse certaines activités qui avaient été proposées à l'assemblée générale de 2003, soit :

- l'intervention régionale,
- une plus large mobilisation,
- un comité de diffusion de l'art,
- Culture-Montréal.

L'urgence du redressement financier, la mise en place du développement organisationnel, le développement de la Sodart, le suivi des dossiers courants et la venue de nouveaux enjeux ont littéralement accaparé tout notre temps et nos ressources. Cependant, ces dossiers demeurent toujours au sein de nos préoccupations. Nous déplorons que, pratiquement chaque année, il nous faille faire des choix et ajuster nos actions en fonction des nos ressources ou, je devrais dire, du manque de ressources humaines et financières.

Nous travaillons pour améliorer cette situation. Nous pensons que nous avons maintenant bien en main, de façon politique et stratégique, l'ensemble de nos dossiers. Le défi qui nous attend sera d'en rencontrer les exigences avec les ressources financières disponibles et, fait très important pour nous, d'harmoniser les exigences qui les accompagnent avec nos propres ressources humaines. C'est une préoccupation qui devra nous accompagner au premier instant de la mise en place des priorités qui s'inscrivent dans notre prochain plan d'action.